



FINANCES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



COMITE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE DU 29 mars 2019

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Puisque nous allons évoquer le budget de l'Action sociale pour 2019, la CFDT acte que celui-ci semble maintenu, à l'exception très notable de l'ALPAF. Au moins en terme quantitatif, les apparences semblent donc sauvées.

Mais, dans le même temps, un certain nombre d'axes ou de directions évoquées par l'administration paraissent, pour la CFDT très nébuleuses, voire, parfois, inquiétantes.

Des axes, ou directions, parfois « nébuleuses » :

- Sur la protection sociale complémentaire, aussi bien sur l'aspect de la prise en charge par l'employeur d'une partie de la cotisation des agents, à l'instar du secteur privé, que du « reste à charge 0 » qui se met en place le 1^{er} avril 2019, où en sommes-nous et que compte faire le ministère ?
- Sur le « site internet unique » qui doit être mis en œuvre en 2019, et dont on parle depuis un an, sera-t-il réellement opérationnel le 10 avril prochain ?
- La note d'orientation à l'adresse des présidents de CDAS indique que chacun de ceux-ci « doit conduire un diagnostic local sur le niveau de satisfaction des agents ». Il nous avait pourtant semblé que l'enquête nationale de 2017 (qualifiée de satisfaction également) avait bien dessiné les contours du sujet. Alors à quoi vont servir la centaine de bilans qui remonteront au CNAS, comment va-t-on les exploiter ? Va-t-il y avoir une synthèse ?

CFDT-FINANCES.FR Fédération des Finances
Siège : 51 avenue Simon Bolivar
Adresse postale : 47/49 avenue Simon Bolivar
75019 Paris

federation@cfdt-finances.fr

- De même, la phrase suivante sur « les initiatives innovantes en matière de service de proximité ou d'aide à la parentalité seront encouragées... »... « pourront donner à un soutien financier national, sur la base d'un appel à projet dont les modalités... seront communiquées ultérieurement... ». Dans les faits, cela débouche sur quoi ?
- Enfin, s'agissant de la thématique nationale retenue en 2019, celle de « la lutte contre les addictions », la cause est pertinente. Qu'en est-il de la mise en œuvre des avis du CESE ?

Des axes inquiétants aussi :

- **Concernant le logement, l'ALPAF et l'application de la loi ELAN** : on a l'impression que, le ministère, ne s'est pas réellement impliqué pour amortir les effets négatifs de la loi ELAN.

Par exemple, nous avons toujours revendiqué l'adéquation la plus fine entre les besoins des agents et l'implantation et la typologie des logements. A contrario, la loi ELAN, d'inspiration très libérale, prévoit que, en flux, un logement en valant un autre, une sorte de vaste bourse d'échange qui régulerait tout, en clair la "main invisible" appliqué aux logements.

De gestion fine au bénéfice des agents, il ne serait plus question, et les efforts méritoires de l'ALPAF seraient à terme réduits à néant. D'ailleurs, ne seraient-que les questions que pose l'administration sur la mise en œuvre de la loi ELAN semble attester de sa difficulté à appréhender le sujet. Mais c'est du logement de nos collègues dont il s'agit ! Le ministère doit donc enfin prendre ses responsabilités (comme l'ont fait l'Intérieur et la Défense) et adopter une démarche offensive, pour défendre ses agents.

- **Je reviens également sur « l'opérateur unique »** La CFDT n'est pas pour la confusion des compétences. Nous le répétons, le logement, la restauration et les vacances/loisirs sont des domaines d'action très différents, avec des spécificités telles, que techniquement, un opérateur unique serait synonyme sinon d'un échec, du moins de prestations très dégradées.
- Pour un CNAS d'ouverture de mandature, la CFDT trouve aussi que **le sujet de la restauration**, que l'enquête de satisfaction de 2017 a indiqué être le 2ème sujet le plus important en termes de préoccupation, est traité très « à la légère »: 8 lignes dans la note d'orientation ! Alors même que plusieurs dizaines de RIA sont fermés chaque année en particulier à la DGFIP... Il est donc urgent que, dans ce dossier comme dans d'autres (je ne reviendrais pas sur le logement), le ministère mette en œuvre ce qui est du ressort de sa responsabilité sociale d'employeur, c'est-à-dire une politique volontariste en

matière de restauration collective.

Nous ne manquerons pas d'intervenir lors du GT Restauration du 18 avril prochain.

Bien sûr, nous reviendrons sur chaque dossier au fur et à mesure de leur évocation.

Pour en terminer, quelques mots sur la politique d'aide aux personnes en difficultés : la CFDT voudrait ici saluer l'immense travail accompli au quotidien par les collègues Assistants et Assistantes Sociales, confrontés à la paupérisation, voire la détresse, d'un grand nombre de nos collègues.

Enfin, et pour débiter ce nouveau mandat, la CFDT réaffirme son attachement, en termes de mise en œuvre de l'Action sociale, à un réseau de proximité, au niveau départemental, afin d'assurer l'accès de l'intégralité d'aides et de prestations de qualité, pour tous les agents des ministères économiques et financiers, quel que soit leur situation professionnelle, personnelle ou géographique.

Paris, le 29/03/2019